Gemeng Käerjeng

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

Séance du 19 mai 2023

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Frank Pirrotte et Richard Sturm, échevins ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé:

---

3) Personnel communal – Structures d'accueil : Engagement à durée déterminée d'un éducateur diplômé (m/f) à raison de 15 heures par semaine pour les besoins su service d'éducation et d'accueil.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la délibération n° 8 du collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 27 octobre 2022 portant augmentation temporaire du degré d'occupation de Madame Jennifer Dos Santos Gomes, éducatrice diplômée, de 30 à 40 heures par semaine et ceci pour une durée déterminée du 1er novembre 2022 jusqu'à la fin du congé de maternité de Madame Julia Maquet, approuvée par la ministre de l'Intérieur en date du 7 décembre 2022 (n° 714/22) ;

Vu la délibération n° 9 du collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 20 janvier 2023 portant augmentation temporaire du degré d'occupation de Madame Pascale Feitler, aide-éducatrice, de 10 à 15 heures par semaine et ceci pour une durée déterminée du 1er février 2023 jusqu'au 14 juillet 2023 pour le remplacement partiel du congé de maternité de Madame Julia Maquet, approuvée par la ministre de l'Intérieur en date du 30 mars 2023 (n° 721/23) ;

Vu la délibération n° 11 du collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 10 mars 2023 portant augmentation du degré d'occupation de Madame Jennifer Dos Santos Gomes, éducatrice diplômée, de 30 à 40 heures par semaine et ceci pour une durée indéterminée à partir du 1er avril 2023 ;

Vu la délibération n° 6 du collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 24 février 2023 portant engagement de Madame Pascale Feitler, aide-éducatrice, à durée indéterminée et à raison de 17 heures par semaine à partir du 1er avril 2023 ;

Considérant que, comme suite aux délibérations n° 11 et n° 6, 15 heures du remplacement de Madame Julia Maquet sont devenues vacantes ;

Vu le courrier de la CNS en date du 2 mai 2023 portant la fin du congé de maternité de Madame Julia Maquet, à savoir le 20 juillet 2023 inclus.

Considérant que par l'accord du congé parental à plein temps de six mois, le poste d'éducateur diplômé de Madame Julia Maquet sera temporairement vacant jusqu'à la fin de son congé parental, à savoir le 20 janvier 2024 ;

Considérant que la vacance du poste en question a été publiée en bonne et due forme pendant la période du 4 mai 2023 au 11 mai 2023 ;

Vu la seule candidature valable et éligible pour le poste en question de Madame Isabelle Zeutzius de Differdange ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de maison relais pour enfants ;

Après délibération et à l'unanimité

1) Décide d'engager Madame Isabelle Zeutzius (19880531-16959) au poste vacant d'éducateur diplômé (m/f) au sein du service d'éducation et d'accueil à raison de 15 heures par semaine à partir du 10 juin 2023 jusqu'à la fin du congé parental de Madame Julia Maquet ;
2) L'intéressée sera classée dans la carrière de l'éducateur diplômé (C4) prévue dans la convention collective de travail du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) ;
3) Transmet la présente à l'autorité supérieure.

Ainsi décidé en séance, même date qu'en tête,
Suivent les signatures, Pour extrait conforme,
Bascharage, le 19 mai 2023

Le bourgmestre, Le secrétaire communal,